

## TRIBUNAL DE LA FONCTION PUBLIQUE

### Recours introduit le 14 mars 2011 — Platten/Conseil

(Affaire F-28/11)

(2011/C 173/34)

*Langue de procédure: l'anglais*

#### Parties

*Partie requérante:* M. Nicholas Platten (représentants: S. Rodrigues, A. Blot et C. Bernard-Glanz, avocats)

*Partie défenderesse:* Conseil de l'Union européenne

#### Objet et description du litige

L'annulation de la décision par laquelle l'autorité investie du pouvoir de nomination du Conseil a refusé de le promouvoir au grade AD 12 au titre de l'exercice de promotion 2010, contenue dans la communication au personnel n° 80/10 du 26 avril 2010.

#### Conclusions de la partie requérante

- demander au Conseil de produire les rapports concernant les anciens fonctionnaires A promus au grade AD 12 qui ont été pris en considération au titre de l'exercice de promotion 2010 ainsi que les statistiques sur l'appréciation analytique moyenne par les premiers notateurs qui ont été soumises au comité consultatif de promotion «administrateurs» AD;
- annuler la décision attaquée et, pour autant que de besoin, la décision de rejet de la réclamation;
- condamner le Conseil aux dépens.

---

### Recours introduit le 21 mars 2011 — ZZ/Commission

(Affaire F-29/11)

(2011/C 173/35)

*Langue de procédure: le français*

#### Parties

*Partie requérante:* ZZ (représentants: S. Orlandi, A. Coolen, J.-N. Louis et É. Marchal, avocats)

*Partie défenderesse:* Commission européenne

#### Objet et description du litige

Annulation de la décision du jury du concours EPSO/AD/147/09-RO de ne pas admettre la partie requérante à l'épreuve orale du concours.

#### Conclusions de la partie requérante

- Annuler la décision du directeur d'EPSO du 10 décembre 2010 de rejeter la réclamation de la requérante;
- pour autant que de besoin, annuler la décision du jury du concours EPSO/AD/147/09-RO d'attribuer à la requérante une note éliminatoire de 6/10 pour son épreuve écrite C;
- condamner la Commission aux dépens.

---

### Recours introduit le 5 avril 2011 — ZZ/Commission

(Affaire F-37/11)

(2011/C 173/36)

*Langue de procédure: le français*

#### Parties

*Partie requérante:* ZZ (représentants: P. Nelissen Grade et G. Leblanc, avocats)

*Partie défenderesse:* Commission européenne

#### Objet et description du litige

Annulation de la décision d'exclure le requérant du concours général EPSO AD/177/10.

#### Conclusions de la partie requérante

- Annuler la décision de l'autorité investie du pouvoir de nomination (AIPN) du 13 juillet 2010 d'exclure le requérant du concours général EPSO AD/177/10;
- annuler la décision de l'AIPN du 5 janvier 2011 rejetant la réclamation du requérant;
- condamner la Commission aux dépens;
- à titre subsidiaire, dire pour droit que le requérant ne doit pas être condamné à supporter les dépens de la Commission.